



RAPPORT D'ACTIVITES 2020

Le mot du Président

Si l'année 2019 avait été pour l'EPI un nouveau départ au moment où l'association fut transformée en fondation, 2020 portera par contre le sceau d'une année, imprégnée par les effets de la pandémie du covid-19.

Le confinement de plusieurs mois, d'abord, le long maintien de contraintes incisives affectant notre vie journalière, ensuite, ont laissé leurs traces en nous imposant de repenser du jour au lendemain des méthodes de travail bien rodées. Et ce sont les relations humaines au niveau tant du Conseil d'administration que de l'effectif ainsi que les contacts personnels lors de l'encadrement des jeunes, suivis par la Fondation, qui en ont souffert le plus.



Par contre, l'activité proprement dite de l'EPI a étonnement bien résisté aux revers dus à la pandémie. Lors du confinement, notre situation financière n'a guère été affectée, grâce à la forfaitisation des interventions étatiques antérieurement accordées aux organismes œuvrant dans le secteur socio-familial. Par la suite, nos services ont mis à profit le confinement pour revoir leur manière de travailler et pour l'adapter aux exigences de protection anti-pandémiques, voulues par les autorités publiques. De la sorte, l'activité de la Fondation a pu être maintenue à un niveau qui n'a guère baissé par rapport aux prestations fournies en 2019. Que toutes nos collaboratrices et tous nos collaborateurs en soient cordialement remerciés.

Faisant fi des désagréments générés par la pandémie, nous avons poursuivi la consolidation du projet inter-C, lancé en 2018 en association avec l'asbl Touchpoint et bénéficiant d'un soutien financier substantiel de la part de la Fondation André Losch. Suite à l'accord personnel du Ministre en début d'année, une convention de coopération a pu être finalisée en 2020 avec le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie Sociale et Solidaire qui permet de dorénavant offrir à de jeunes bénéficiaires de protection internationale (BPI) un encadrement individuel leur facilitant l'insertion dans le tissu sociétal luxembourgeois et les préparant au marché de l'emploi local. Grâce à l'aide de la Fondation André Losch le suivi de BPI moins jeunes a par ailleurs pu être continué.

Enfin, le réseau régional des points de contacts entretenus par l'EPI à travers l'ensemble du pays a été étoffé. A côté des bureaux existants à Diekirch, Esch-sur-Alzette et Wiltz, un nouveau pied-à-terre a été mis en service sur l'ancienne friche industrielle à Dommeldange. Notre capacité d'accueil a par ailleurs été doublée à Diekirch, grâce à la prise en location d'un deuxième bureau dans la Maison d'orientation communale. Finalement, l'EPI est devenue locataire d'un local commercial à Esch-sur-Alzette qui abrite dorénavant le service Inter-C, en charge du suivi de jeunes BPI.

Je tiens à remercier nos administratrices et administrateurs ainsi que nos collaboratrices et collaborateurs du travail réalisé, tout en les conviant à faire preuve du même élan pour relever les défis qui attendent l'EPI à l'avenir.

Paul Schmit

Table des matières

1. L'objet social de la Fondation EPI	4
2. Le Service Follow Up	5
2.1. <i>Le concept</i>	5
2.2. <i>Le public cible</i>	5
2.3. <i>La méthodologie</i>	5
2.4. <i>Le personnel affecté au Service Follow Up et le financement du service</i>	6
2.5. <i>Le bilan 2002 – 2020</i>	7
3. Le Service AISP (Service d'Accompagnement et d'Insertion Socio-Professionnelle) .	11
3.1. <i>Le concept</i>	11
3.2. <i>Le public cible</i>	11
3.3. <i>La méthodologie</i>	11
3.5. <i>Le projet « permis de conduire »</i>	16
3.6. <i>Le personnel affecté au Service AISP et le financement du service</i>	17
3.7. <i>Le bilan 2012 - 2020</i>	178
4. Le Service Psychologique.....	19
4.1. <i>Le concept</i>	19
4.2. <i>Le public cible</i>	19
4.3. <i>La méthodologie</i>	200
4.4. <i>Le personnel affecté au Service Psychologique et le financement du service</i>	211
4.5. <i>Le bilan 2014 - 2020</i>	21
5. Le projet Inter-C	23
5.2. <i>Historique</i>	23
5.2. <i>Situation en 2020</i>	23
5.3. <i>Résumé 2018 - 2020</i>	24
6. Autres activités	29
7. Les localités des services de l'EPI	3030
8. Visites et échanges	311
9. Le personnel.....	322
10. La gestion financière et les comptes.....	333
11. Les organes statutaires.....	344

1. L'objet social de la Fondation EPI

A partir du 1^{er} janvier 2019, les activités de l'association EPI avaient été reprises par la nouvelle Fondation EPI. Lors de sa première année d'activité, la Fondation s'était efforcée d'assurer sa mission dans la continuité des activités déployées par l'association au cours des années antérieures, en donnant une perception compréhensive des jeunes en détresse et en sensibilisant le grand public pour l'intérêt de la collectivité dans son ensemble à une insertion familiale, sociale et professionnelle appropriée des jeunes suivis par nos services.

Ainsi, la Fondation a pris en charge l'encadrement socio-familial des jeunes suivis, tout en s'efforçant d'assurer leur insertion dans la vie sociale et dans le monde du travail. Elle leur offre un soutien individualisé et global afin de les accompagner dans leur développement et de les aider à construire une vie autonome.

La mission historique de l'EPI consiste dans le soutien des pensionnaires et des anciens/anciennes pensionnaires du Centre socio-éducatif de l'Etat (CSEE) de Dreibern/Schrassig et de leurs familles d'origine, complétant en cela les missions du CSEE.

Or, aujourd'hui la Fondation EPI vient en aide à des jeunes, peu importe s'ils ont fait l'objet d'une mesure de placement judiciaire ou s'ils nécessitent le support de l'EPI pour éviter ce genre de mesure. Elle s'occupe en général des jeunes qui lui ont été confiés par les soins de l'Office National de l'Enfance (ONE).

Notre **Service Follow up** offre un encadrement aux jeunes et à leurs familles dans le cadre d'une assistance psychique, sociale et éducative en famille avec la spécialisation sur des jeunes entre 12 et 27 ans. Le Follow Up intervient de façon préventive, mais peut aussi intervenir dans le cadre d'une réinsertion familiale après une mesure de placement.

Notre **Service AISP** (Service d'accompagnement à l'insertion socio-professionnel) est spécialisé dans l'encadrement de jeunes et de jeunes adultes à la recherche d'un projet scolaire ou professionnel (réintégration de l'école, inscription à l'ADEM, établissement d'un projet socio-professionnel, recherche de stages et d'apprentissages, aide à l'embauche).

Certains problèmes d'intégration sociale nécessitent une prise en charge psychothérapeutique plutôt qu'éducative. Notre **Service psychologique** accompagne les jeunes concernés et leurs familles pour les aider à prévenir ou à surmonter les difficultés rencontrées.

Depuis 2018, l'EPI est également active dans le domaine de l'aide aux réfugiés. En partenariat avec l'asbl Touchpoints, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie Sociale et Solidaire et l'aide financière de la Fondation Losch, elle gère le **Service Inter-C** afin de prendre en charge des bénéficiaires de protection internationale (BPI) en vue de leur faciliter l'insertion dans la société luxembourgeoise, en vue de les aider à trouver un emploi et en vue de les encadrer au cours des premiers mois après l'embauchage et sur leur lieu de travail.

Au Luxembourg quelque 1300 mineurs grandissent en-dehors de leur famille d'origine. En 2020, l'EPI s'est occupée de 189 adolescents, âgés entre 12 et 17 ans (en 2019 : 172) et de 71 jeunes adultes, âgés entre 18 et 27 ans (en 2019 : 77), qui lui ont été confiés par les autorités judiciaires ou administratives, ou qui ont demandé son soutien de leur propre gré. Parallèlement, 26 BPI ont été pris en charge dans le cadre du Projet inter-C.

2. Le Service Follow Up

2.1. Le concept

Le *Service Follow Up* offre une assistance psychique, sociale et éducative en famille. L'encadrement des jeunes et de leurs familles comporte des entretiens réguliers, des visites à domicile et toute autre forme d'intervention socio-pédagogique dans le but d'une amélioration de la situation générale des jeunes et, le cas échéant, de leur famille.

La mise en œuvre du *Service Follow Up* est axée sur le volet de l'aide socio-éducative pour la famille, sur des entretiens réguliers avec le jeune et, le cas échéant, sa famille. Cette mission consiste à conseiller, à soutenir ; il ne s'agit pas d'un travail de contrôle des bénéficiaires du programme, car le *Service Follow Up* n'a pas pour vocation de surveiller les jeunes, mais de les aider à identifier le parcours qu'ils souhaitent suivre pour s'intégrer dans la société et dans le monde du travail.

Le *Service Follow Up* s'adresse à tout jeune et de sa famille en détresse entrant en contact de leur propre gré, respectivement dirigé vers notre service par l'ONE, le tribunal de la jeunesse ou tout autre association.

Le but principal des interventions est d'offrir un soutien au jeune et à sa famille, soutien qui est surtout important pendant une phase de crise ou une phase autrement difficile.

2.2. Le public cible

Le *Service Follow Up* s'adresse à des jeunes entre 12 et 27 ans et leurs familles ou à des familles ayant au moins un enfant de la tranche d'âge en question.

2.3. La méthodologie

Les interventions comportent :

- l'encadrement psychosocial des familles par la mobilisation de leurs ressources,
- le soutien aux parents dans leur rôle parental et leurs tâches éducatives,
- la protection des jeunes par des interventions en famille en situation de crise,
- l'appui pour les jeunes et leur famille au niveau de démarches administratives,
- la collaboration avec le réseau psychosocial du jeune et de sa famille.

Les interventions ont pour but de stabiliser le bien-être du jeune au regard de :

- sa situation personnelle et sociale,
- sa situation scolaire ou professionnelle,
- la communication et des relations familiales,
- la situation générale de la famille.

2.4. Le personnel affecté au Service Follow Up et le financement du service

En 2020, 9 agents étaient affectés au projet, dont deux assistantes sociales et une éducatrice diplômée (postes de 20 heures), quatre éducateurs/trices diplômé(e)s à tâche hebdomadaire de 30 heures, une pédagogue à tâche hebdomadaire de 30 heures et une pédagogue à tâche hebdomadaire de 25 heures. L'effectif en place du service assure ainsi une activité correspondant à une tâche de 5,875 ETP (équivalent temps plein).



Sabrina Boquel
Assistante sociale



Kim Faramelli
Pédagogue diplômée



Michel Flammant
Educateur diplômé



Susana Goncalves
Assistante sociale



Valérie Jadoul
Educatrice diplômée



Danielle Loewen
Pédagogue diplômée



Patricia Murrell
Educatrice diplômée



Natalie Pickar
Educatrice diplômé



Thomas Neumann
Educateur diplômé

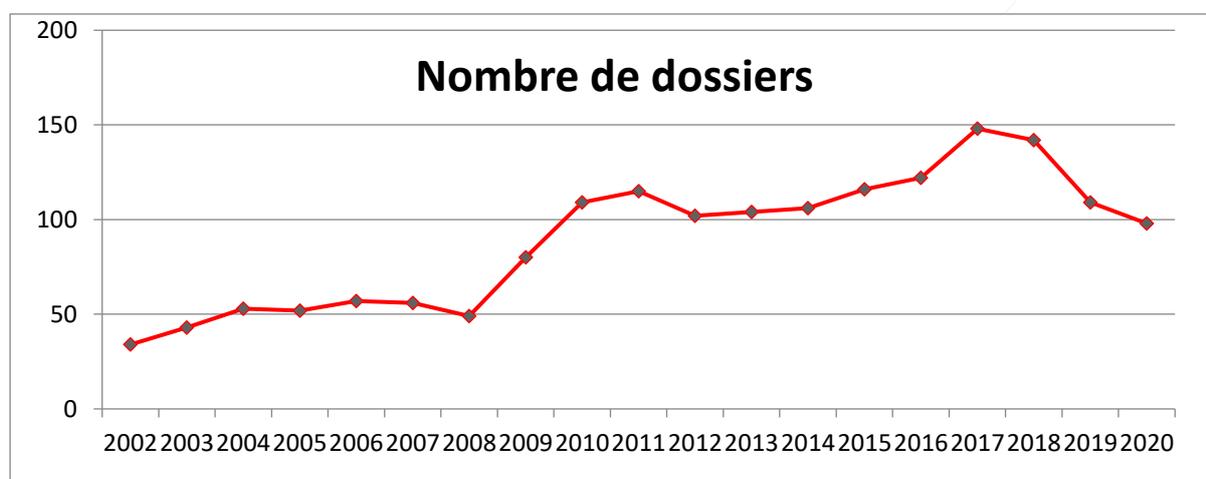
Les activités du *Service Follow Up* sont financées sur base de forfaits horaires, facturés mensuellement à l'Office National de l'Enfance (ONE).

Pour l'exercice 2020, l'EPI a mis en compte à l'ONE 4464,1 (en 2019 : 4975,25) forfaits horaires et 674,56 (en 2019 : 826) forfaits de déplacement pour ses prestations d'assistance psychique, sociale et éducative en famille correspondant à un montant total de 582.398,47

euros. Pour ses prestations dans le cadre des structures de logement en milieu ouvert, le *Service Follow Up* a facturé 146,62 (en 2019 : 142) forfaits horaires et 57,47 (en 2019 : 37) forfaits de déplacement, correspondant à un total de 19.160,32 Euro. Suite au confinement en printemps 2020, les forfaits des mois de mars, avril et mai ont été calculés sur base d'une moyenne annuelle. Cette même règle a été appliquée en novembre et décembre.

2.5. Le bilan 2002 – 2019

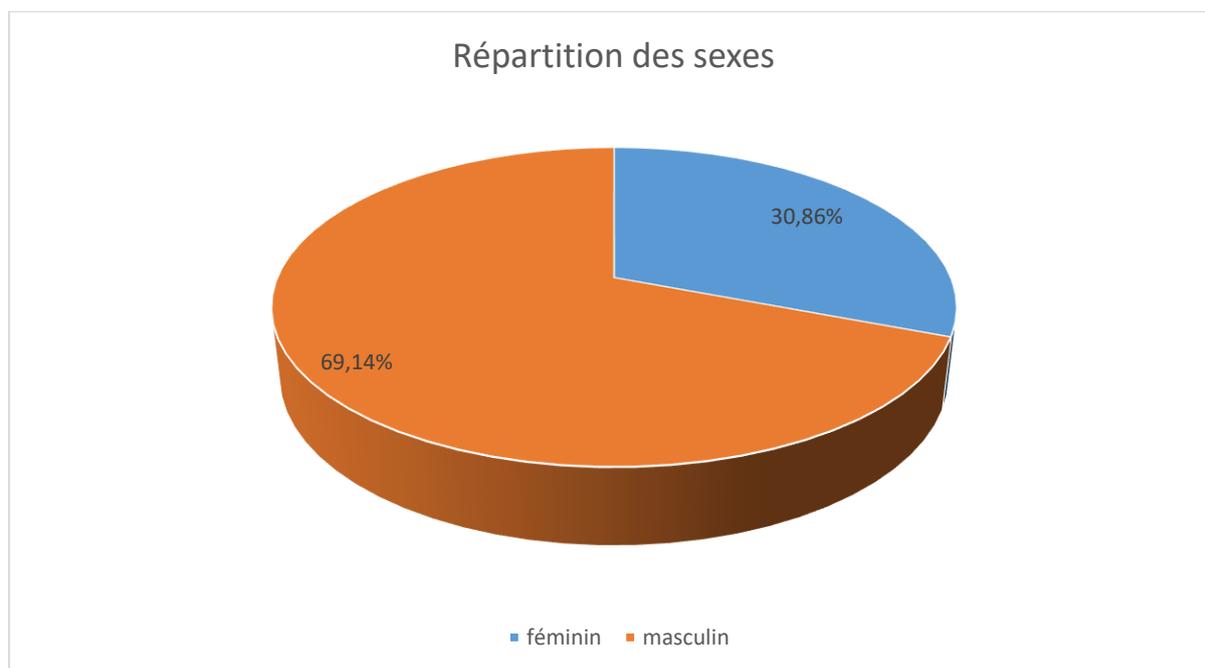
A partir de sa mise en place en 2002 et jusque fin 2008 la quasi-totalité des jeunes, pris en charge dans le cadre du projet Follow Up, étaient issus des structures du CSEE. Au mois d'avril 2009, le Conseil d'administration de l'EPI avait pris l'initiative vis-à-vis des tribunaux de la jeunesse de Luxembourg et de Diekirch pour faire confier au *Service Follow up* des dossiers de suivi n'ayant pas de lien direct avec le CSEE. La forte progression du nombre de dossiers en 2009-2010 est due au changement de stratégie, initié à l'époque.



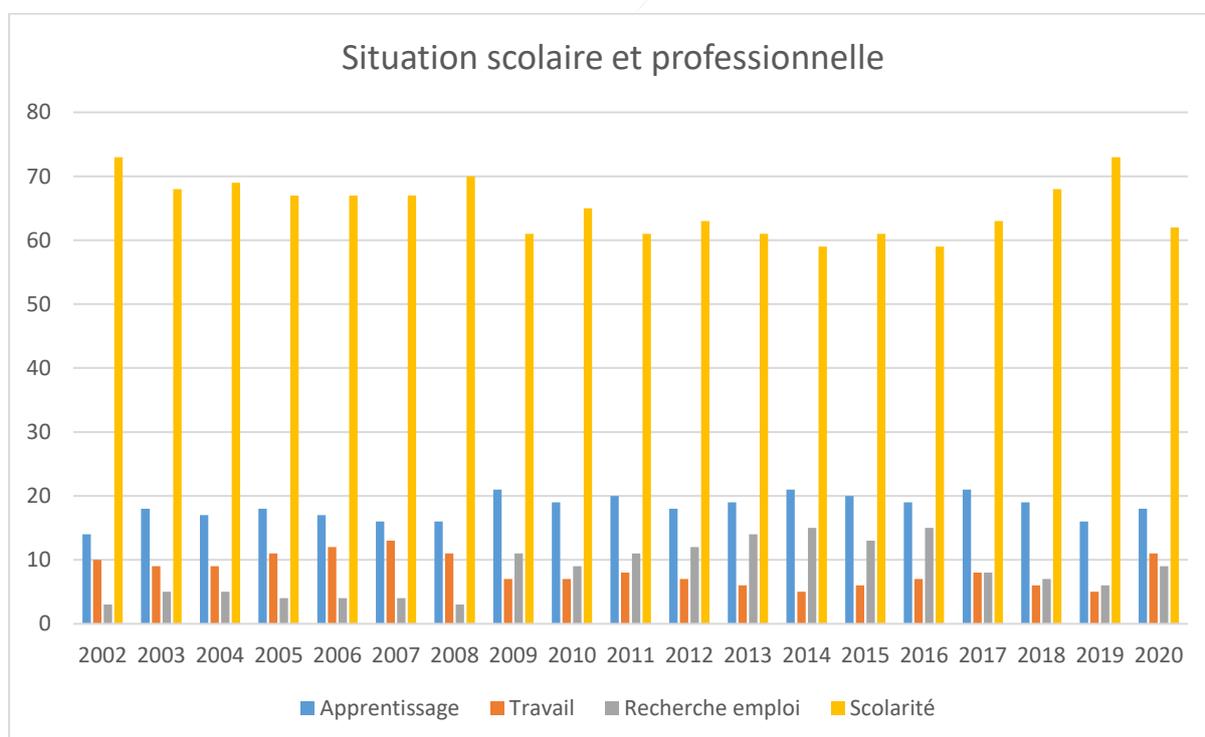
La baisse observée depuis 2017 est due en partie au changement de la politique en matière de la protection des mineurs qui a tendance à judiciairiser de moins en moins de dossiers. Etant donné qu'historiquement l'EPI s'occupait surtout des jeunes profitant d'une mesure de congé dans le cadre d'un placement judiciaire, il va de soi que le nombre afférent de dossiers a baissé. Aussi, après une analyse approfondie des données disponibles à la fin du 1^{er} semestre 2019, une entrevue avec le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse avait-elle été organisée le 11 octobre 2019 afin de trouver des pistes pour remédier à cette baisse. Sans retrouver le niveau d'activité des années antérieures, les initiatives prises à partir du 4^e trimestre 2019 ont permis de freiner la tendance antérieure avec la perspective de renouer avec le niveau que l'activité avait connu auparavant, dès que les mesures restrictives imposées par la pandémie auront été révoquées.

En effet, la réorientation amorcée dès l'année 2019 a buté sur les revers de la pandémie qui s'est déclarée en février/mars 2020. L'adaptation rapide des modalités de suivi aux contraintes liées au confinement et aux autres mesures d'hygiène, mises en place pour lutter contre la propagation du virus, a néanmoins permis de maintenir l'activité à un niveau élevé. La prise en charge de dossiers plus complexes qui ont requis un encadrement plus long des personnes suivis est reflétée dans les statistiques par un nombre moins élevé de dossiers traités par l'EPI, baisse compensée en partie par un suivi moyen plus intense par dossier entraînant un nombre de forfaits d'indemnisation accordés par l'ONE plus ou moins stable.

Le nombre d'adolescents à bénéficier des structures mises en place a, depuis le lancement du projet, toujours été supérieur à celui des adolescentes. En 2020, 69,14% des jeunes pris en charge étaient des adolescents et 30,86% des jeunes filles, soit un rapport de 2,25 :1.

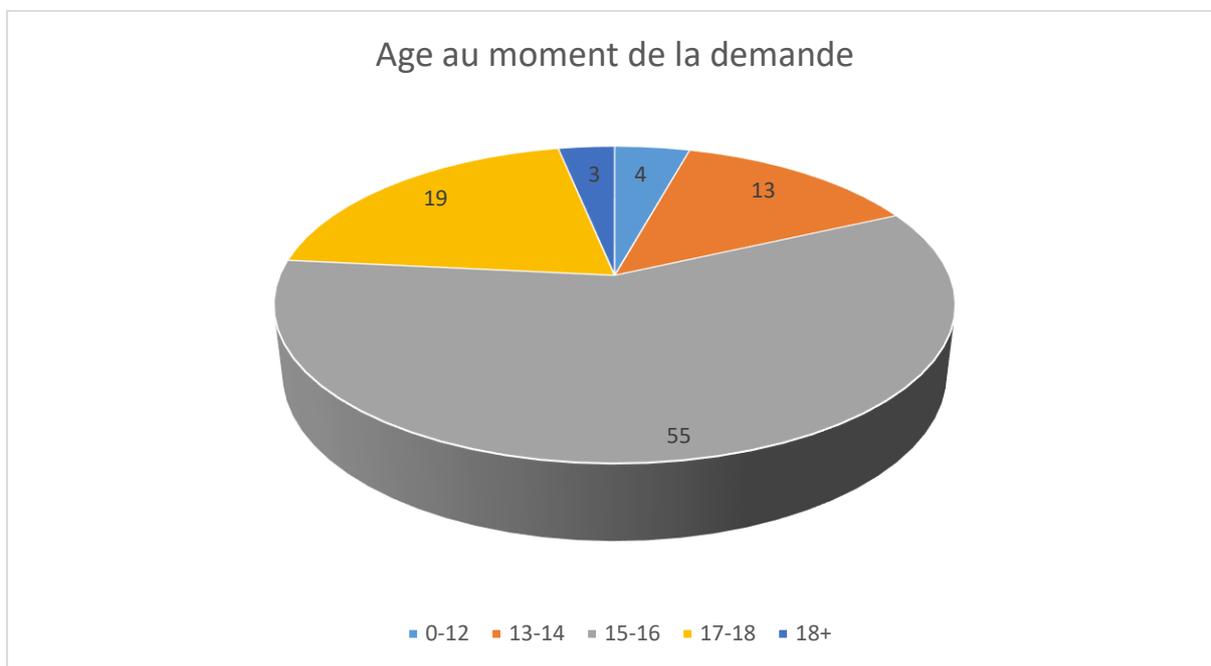


La situation scolaire et professionnelle des bénéficiaires a évolué comme suit depuis 2002 :

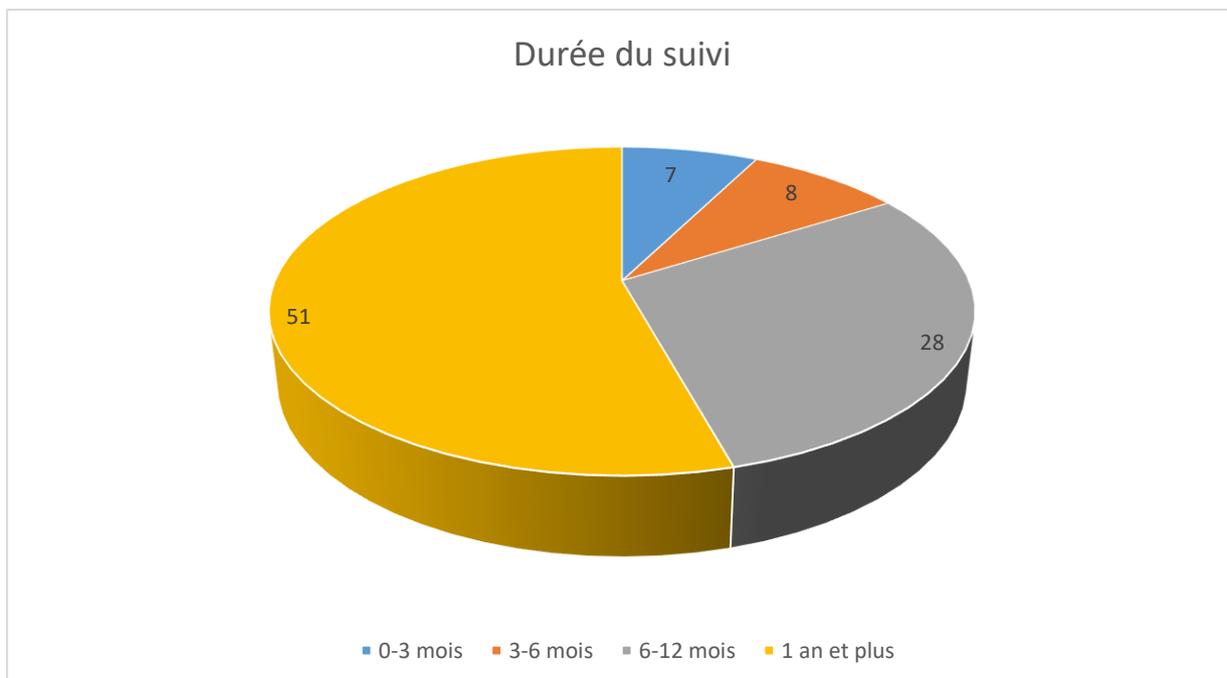


Le tableau ci-avant montre que la majorité (62%) des jeunes pris en charge continuaient à poursuivre leur parcours scolaire. Quelques 18 % étaient en situation d'apprentissage. Les 20 % restant avaient un travail ou étaient à la recherche d'un emploi.

La moyenne d'âge des jeunes lors de la première prise de contact est 15,48 ans. Le graphique ci-après montre la distribution des dossiers suivis en 2020 par rapport à l'âge des bénéficiaires. 19 % avaient moins de 15 ans au moment de contacter le service. 58 % étaient âgés entre 15 et 16 ans. 20% avaient 17 ou 18 ans. Les 3 % restant étaient majeurs au moment de leur demande d'aide.



La durée moyenne du suivi a été légèrement supérieure à un an (394,36 jours). Le graphique ci-après documente la durée des suivis. Plus que la moitié des suivis (51 sur un total de 94) s'étendaient sur une période égale ou supérieure à 12 mois.



En 2020, 94 jeunes (contre 104 en 2019) ont bénéficié d'un encadrement par le Service « Follow up ».

Le tableau suivant montre l'évolution du nombre des dossiers pris en charge dans le cadre du « Follow up » au cours des 10 dernières années :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dossiers en gestation en début d'exercice	65	58	62	65	63	79	83	76	68	54
Dossiers ouverts pendant l'exercice	50	44	42	41	53	43	65	66	36	40
Dossiers clôturés pendant l'exercice	57	40	39	43	37	39	72	74	50	38
Dossiers en gestation à la fin de l'exercice	58	62	65	63	79	83	76	68	54	56

La raison de clôture des dossiers tient pour 76% à la décision du bénéficiaire de prendre seul en mains sa vie au moment où il atteint l'âge de la majorité ou à un moment ultérieur.

3. Le Service AISP (Service d'Accompagnement et d'Insertion Socio-Professionnelle)

3.1. Le concept

Le Service AISP, mis en place dès 2011, se veut être un partenaire pour des jeunes à la recherche d'un emploi. Sa mission consiste à prendre en charge les jeunes qui en font la demande et à assister ceux-ci dans leurs démarches lors de la recherche d'un emploi, voire des possibilités d'une formation complémentaire, d'un stage, d'un apprentissage, etc., tout en offrant son encadrement au-delà de l'embauche proprement dite.

L'objectif du Service AISP est double :

- intégration de l'adolescent(e) ou du/de la jeune adulte dans l'environnement du travail (apprentissage, formation, contrat de travail, ...)
- stabilisation de la situation professionnelle et sociale des jeunes pris en charge, pendant une période transitoire suivant leur intégration dans le monde du travail.

3.2. Le public cible

Les jeunes suivis par le Service AISP sont en principe âgés de 16 à 27 ans, même si exceptionnellement la prise en charge peut être maintenue au-delà de 27 ans. Les bénéficiaires se répartissent à parts plus ou moins égales sur les deux sexes, avec 42 personnes de sexe masculin (49,41%) et 43 personnes de sexe féminin.

Les jeunes bénéficiant des interventions proposées présentent souvent des problèmes d'insertion. Il s'agit

- d'adolescent(e)s et de jeunes adultes, pris en charge par un autre service de l'EPI ou
- d'adolescent(e)s dont le suivi fait suite à une demande afférente des responsables du CSEE ou des tribunaux de la jeunesse, lorsque les intéressés profitent d'une mesure de congé de réinsertion, ou
- d'adolescent(e)s et de jeunes adultes qui ont été orientés vers le service AISP par un autre service du secteur social ou
- d'adolescent(e)s qui prennent de leur propre initiative contact avec l'EPI.

3.3. La méthodologie

La mission du Service AISP consiste à :

- élaborer avec le jeune un projet socio-professionnel individuel ;
- identifier et renforcer les compétences sociales et professionnelles ;
- offrir un accompagnement social au début de sa vie active ;

- travailler sur sa motivation et ses ressources ;
- animer le jeune à réaliser ses objectifs personnels ;
- être à l'écoute et répondre aux besoins du jeune ;
- rechercher avec le jeune des activités sociales et professionnelles qui correspondent à sa situation personnelle et à son profil ;
- aider le jeune à faire les démarches en relation avec son entrée dans le monde du travail ou sa réintégration scolaire ;
- aider le jeune à gérer ses candidatures (lettre de motivation, CV, ...) ;
- inscrire le jeune au programme de l'ADEM/BIZ ;
- préparer avec le jeune les entretiens d'embauche (règles de communication, confiance en soi, etc.)
- organiser des entrevues régulières avec l'employeur et le jeune durant la période d'essai et au-delà ;
- accompagner le jeune vers d'autres services sociaux (services psychologiques, service de logement, ...) ;
- accompagner le jeune jusqu'au moment où situation personnelle se sera stabilisée ;
- collaborer avec d'autres services compétents (SNJ/ALJ ; etc.)
- aider les jeunes qui sont suivis par nos services à obtenir un permis de conduire (avance financière et aide logistique), moyen facilitant l'accès au travail.

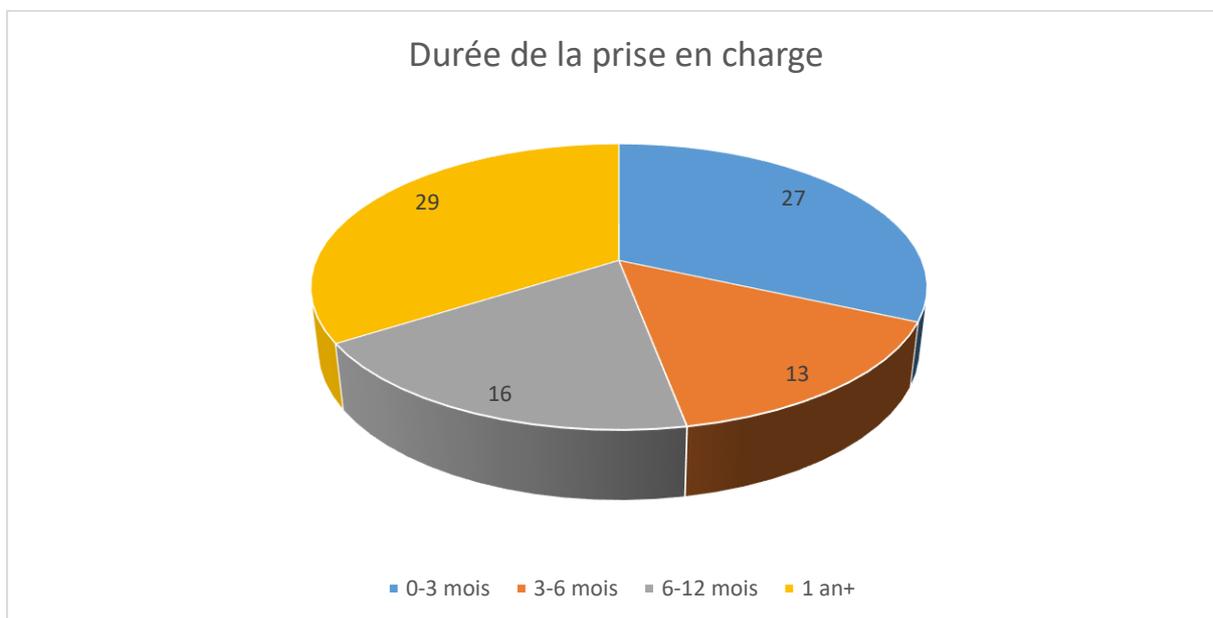
L'encadrement se fait en plusieurs étapes :

- Le Service AISP reçoit la demande et prend les données du candidat (contacts, type de demande, situation géographique,...).
- Afin de rester un service de proximité (Esch / Eisenborn / Dommeldange / Diekirch / Wiltz) et de faciliter l'échange avec d'autres prestataires du secteur administratif et social (ADEM, SNJ, ALJ, Office Social,...), la prise en charge du jeune a lieu en fonction de son domicile.
- Lors de la première entrevue avec le Service AISP, l'intervenant s'informe sur le parcours scolaire/professionnel du jeune ainsi que sur sa demande initiale.
- Au fur et à mesure des rendez-vous, la demande initiale se concrétise. Pour certains jeunes, une aide ponctuelle, telle que la préparation d'un CV, d'une lettre de motivation ou d'une demande d'inscription scolaire est suffisante. Dans d'autres cas, la demande initiale ne peut se réaliser qu'à travers une réintégration sociale ainsi qu'une stabilisation de la situation personnelle de l'intéressé. Pour la plupart des jeunes, un projet socio-professionnel/scolaire global doit être mis en place.

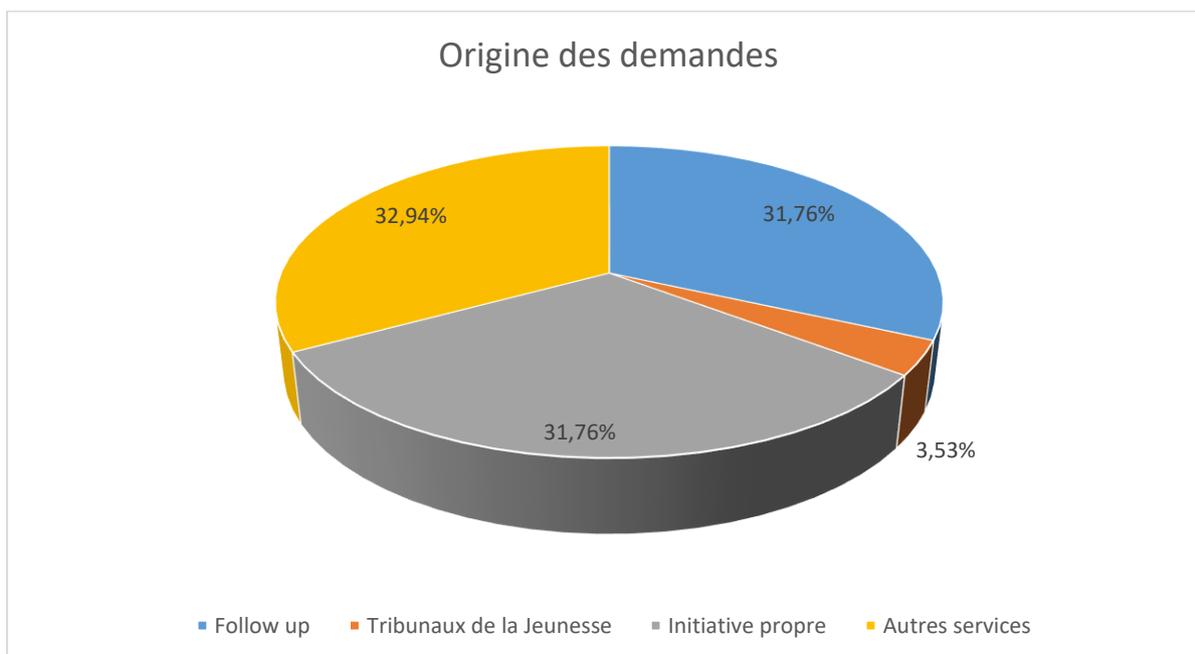
- Dans un premier temps, l'intervenant se concentre sur les ressources et compétences du jeune. Cette évaluation sert à établir un « état » des potentialités et des faiblesses ; elle constitue la base de travail destinée à combler les lacunes et à renforcer les potentialités du jeune.
- Un plan concret est préparé, qui définit les démarches à entreprendre et les étapes à franchir pour arriver à la réalisation du projet. En parallèle, le jeune peut mettre en place différents projets afin d'exploiter ses chances sur le marché du travail et pour éviter des déceptions en cas d'échec.
- L'intervalle entre les rendez-vous permet au jeune de se responsabiliser en effectuant lui-même des démarches prévues dans le cadre de la réalisation de son projet. Sa volonté ainsi que sa motivation à entreprendre les démarches nécessaires prouvent son engagement, mais permettent aussi d'évaluer la nécessité d'un accompagnement qui sera fonction de son autonomie.
- La relation de confiance entre le jeune et l'intervenant est primordiale. La majorité des jeunes suivis a fait de mauvaises expériences et a dès lors des difficultés à refaire confiance aux professionnels.
- La collaboration avec les services et les administrations est indispensable afin de permettre une prise en charge globale du jeune mais aussi pour éviter tout double emploi.
- Pour chercher du travail ou pour réintégrer une structure scolaire, tout jeune doit trouver sa place dans la société et retrouver une situation stable. Le Service AISP cherche à répondre à ses besoins primaires afin de favoriser l'intégration sur le marché de l'emploi ou la réintégration scolaire.
- Face à des vécus difficiles, il est important de renforcer les compétences psycho-sociales ainsi que de valoriser l'estime de soi des jeunes pris en charge.
- Les compétences transversales, dites « soft skills », essentielles à tout métier, font que le Service AISP accorde une grande importance au renforcement de celles-ci. A travers certaines activités, comme la préparation à l'entretien d'embauche, la mise en place de stages personnalisés, la participation à des ateliers « découverte de métier » ou encore notre projet « groupe de parole » l'EPI essaie de contribuer à une meilleure intégration socio-professionnelle des jeunes suivis.
- Il est important que le jeune s'approprie totalement son projet et adhère à celui-ci pour qu'il arrive à s'identifier clairement comme étant le principal intéressé et acteur.
- L'accompagnement par le Service AISP prend fin dans les cas suivants :
 - le jeune a réalisé son projet professionnel/scolaire,
 - le projet du jeune est irréaliste selon la vue de l'intervenant,
 - le jeune a été orienté vers un autre service,
 - le jeune ne veut plus être suivi par le Service AISP (manque d'intérêt affiché, notamment quand au moment de l'âge de sa majorité un suivi obligatoire prend fin,...), manque de collaboration de la part du jeune (non-respect des rendez-vous, démarches omises,...).

3.4. Le bilan 2020

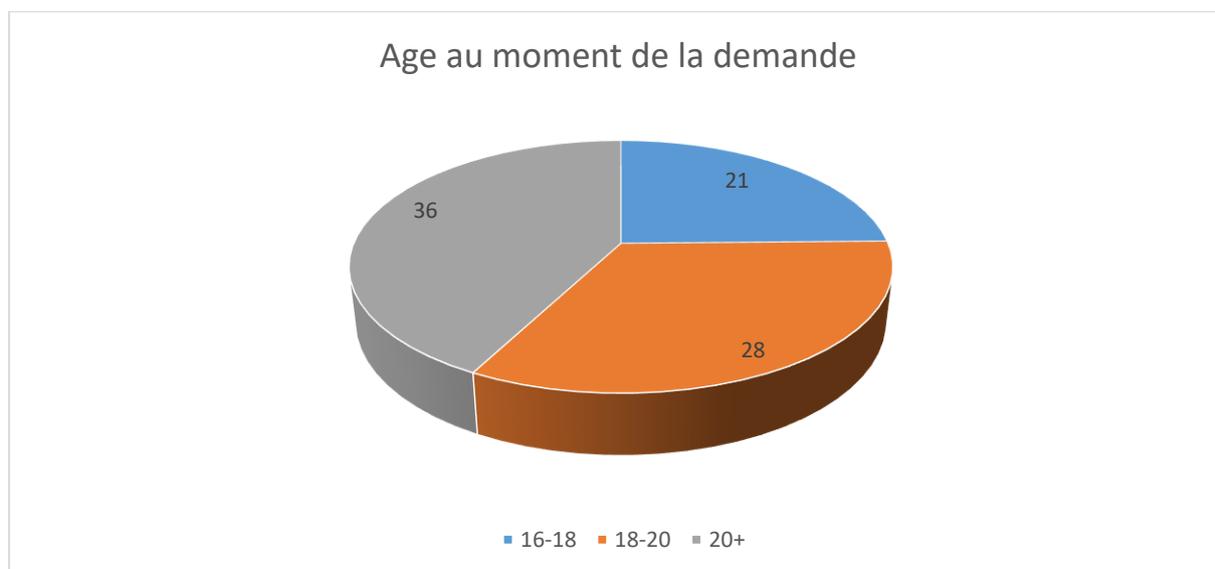
Pour 29 des 85 jeunes (12 sur 102 en 2019) pris en charge en 2020, la durée de cette prise en charge a dépassé 12 mois, pour 16 (39 en 2019) elle s'est située entre 6 et 12 mois, pour 13 (21 en 2019) entre 3 et 6 mois, et pour 27 (30 en 2019) jeunes elle n'a pas dépassé 3 mois.



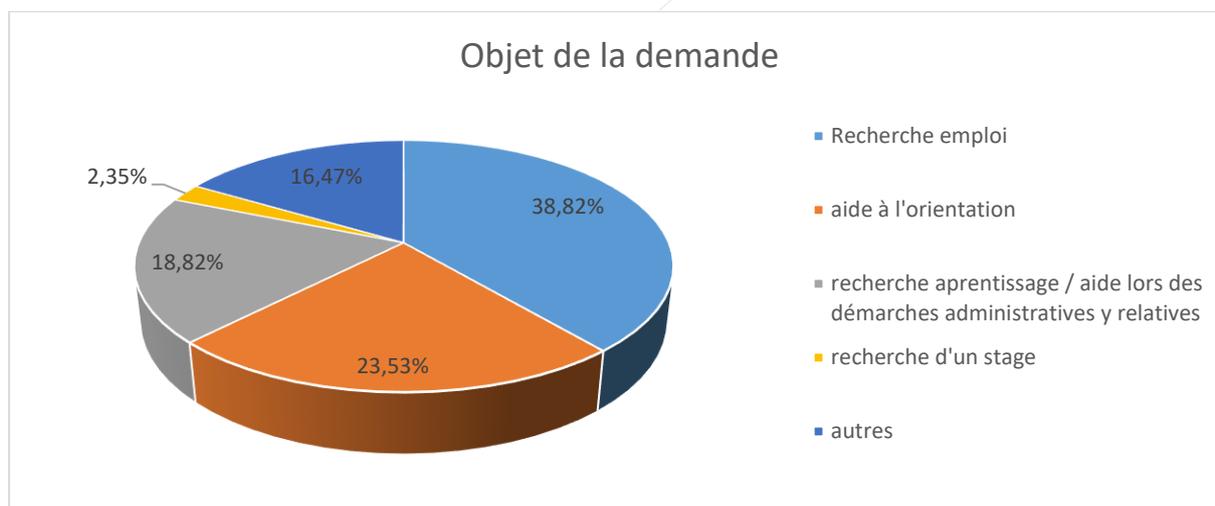
La plus grande partie des jeunes (31,76%) contactent l'EPI de leur propre initiative. Un peu moins d'un tiers, (31,76 % par rapport à 35,29 % en 2019), ont été pris en charge à la suite de leur encadrement par le Service Follow up. 3,53% (7,84% en 2019) ont été orientés vers le Service AISP par les tribunaux de la jeunesse. 32,94 % (56,86 % en 2019) des dossiers ont une autre origine (p.ex. contact par l'intermédiaire d'un autre service social, d'un copain, ...).



La majorité, 42,35% (24,51% en 2019), avait plus de 20 ans au moment de la demande. 32,94% (52,94% en 2019) ont relevé de la classe d'âge de 18 à 20 ans, les autres 24,71 % (22,55% en 2019) étaient âgés entre 16 et 18 ans.



Les causes pour lesquelles les jeunes s'adressent au Service AISP sont multiples: recherche d'un emploi (33 bénéficiaires / 40 en 2019), aide à l'orientation (20 / 28 en 2019), recherche d'un patron pour un apprentissage, aide lors des démarches administratives y relatives (16 / 22 en 2019), recherche d'un stage (2 / 8 en 2019), autres demandes spécifiques (14 / 4 en 2019).

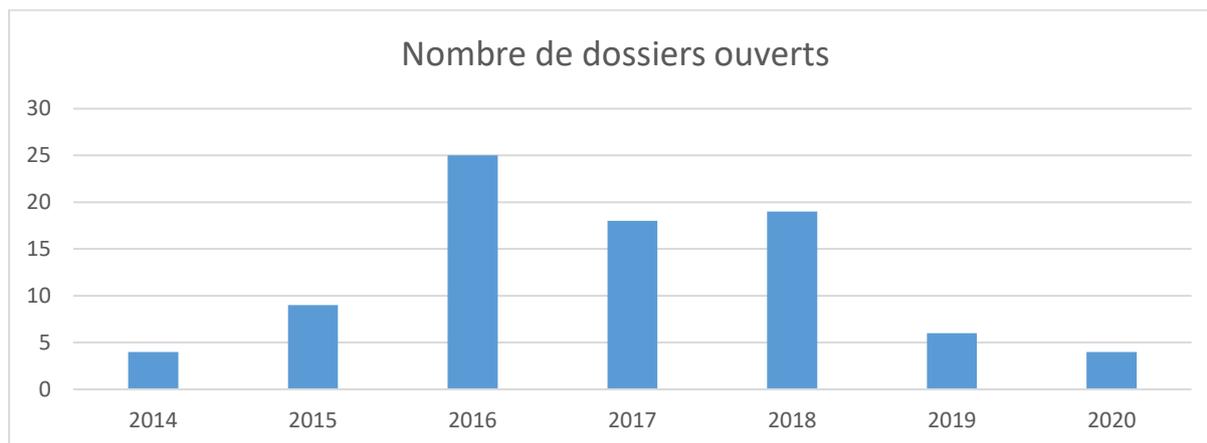


Au cours de 2020 le Service AISP a assisté 85 jeunes dans le cadre de leur intégration professionnelle. 25 d'entre eux voulaient reprendre leur scolarisation, 17 étaient à la recherche d'un emploi et 14 visaient une formation professionnelle. Fin 2020, 29 se sont trouvés sans occupation ou à la recherche d'un emploi ou leur situation n'a plus être déterminée à la suite d'une rupture de contact de leur part avec les services de l'EPI. 62 dossiers restaient en cours à la fin de l'année. Malgré les désagréments dus à la pandémie, le travail du Service AISP a permis à 5 jeunes suivis de trouver un emploi. Par ailleurs, respectivement 14 et 24 autres ont pu s'inscrire à une formation professionnelle ou dans une école. 13 jeunes ont profité d'une orientation et d'un accompagnement à des démarches administratives. De 2014 à 2019, 49 jeunes avaient pu être placés (soit une moyenne annuelle de 8,16 embauches ou encore 18,9 % des jeunes pris en charge).

3.5. Le projet « permis de conduire »

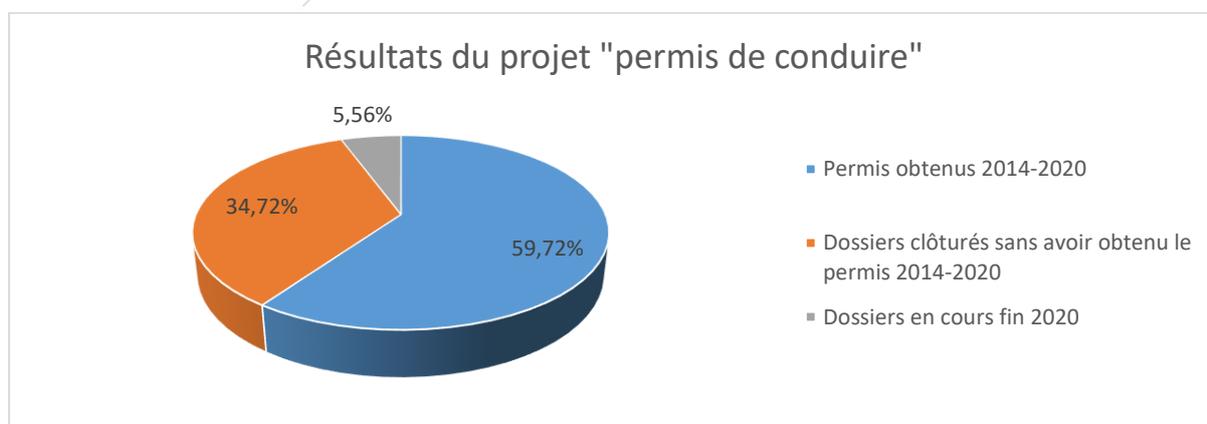
Comme le permis de conduire est un élément important dans la notice biographique d'un (jeune) demandeur d'emploi, l'EPI avait lancé en 2013 un projet permettant d'offrir à certains parmi les jeunes dont elle assurait le suivi, la possibilité d'un (pré)financement de leur permis de conduire. A cet effet, elle avait trouvé un accord avec la Fédération des Maîtres Instructeurs de Conducteurs de Véhicules Automoteurs du Grand-Duché du Luxembourg pour déterminer les modalités pratiques et financières du projet.

Au cours des années 2014-2020 88 candidatures ont été retenues. L'évolution du nombre de dossiers ressort du graphique suivant :



Suite au constat que plusieurs jeunes n'avaient accepté un suivi de la part de l'EPI que pour avoir un accès au permis de conduire sans devoir déboursier de l'argent il a été décidé début 2017 de ne plus accorder de suivis aux intéressés, ce qui a réduit le nombre de candidats au permis de conduire parrainés par l'EPI

Jusque fin 2020 la moitié des bénéficiaires (44) avait obtenu leur permis. 25 dossiers ont dû être clôturés sans qu'un permis ait été délivré ; 19 parce qu'il n'y avait plus d'intérêt de la part des candidats et 6 pour d'autres raisons, comme par exemple le non-respect des conditions de collaboration avec le Service AISP. Actuellement il y a encore 4 dossiers en cours.



Cette offre bénéficie du soutien financier que l'Oeuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte a accordé à l'EPI.

3.6. Le personnel affecté au Service AISP et le financement du service

Le Service AISP est majoritairement financé par des contributions de l'Etat qui servent à rémunérer le personnel engagé sur base de la convention précitée du 19 décembre 2014 avec le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Il bénéficie par ailleurs de dons et d'autres contributions recueillis par l'EPI.

Fin 2020, l'équipe du Service AISP était composée d'une assistante sociale (affectée à mi-temps au Service AISP), d'une éducatrice graduée à plein temps et d'un chargé d'accompagnement social et professionnel à plein temps.



José De Jesus
Intervenant d'action sociale
et d'insertion professionnelle



Sandy Engling
Educatrice graduée



Susana Goncalves
Assistante sociale

3.7. Le bilan 2012 – 2020

Depuis le lancement du Service AISP en octobre 2012, 286 jeunes ont profité de l'assistance offerte dans leurs démarches pour trouver un emploi.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dossiers en gestation en début d'exercice (pour 2012 : à partir du 15 octobre 2012)		7	16	20	18	28	41	23	53
Dossiers ouverts pendant l'exercice	12	22	18	36	27	22	38	79	32
Dossiers clôturés ou suspendus pendant l'exercice	5	13	14	38	17	9	56	49	23
Dossiers en gestation en fin d'exercice	7	16	20	18	28	41	23	53	62

Le tableau ci-après reprend la situation personnelle de l'ensemble des dossiers traités dans le cadre du Service AISP au cours des 6 dernières années :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Apprentissage	31,13%	29,98%	20%	20,43%	17,65%	18,82%
Inscrit au programme "Emploi jeunes" de l'ADEM	15,21%	16,57%	26%	26,88%	21,57%	32,94%
(Re-)scolarisés	16,15%	15,51%	10%	6,45%	7,84%	6,98%
En phase d'orientation	15,24%	16,31%	28%	27,96%	22,55%	23,53%
Abandon	22,27%	21,63%	16%	18,28%	30,39%	17,73%

Il y a lieu de remarquer qu'en 2019 le nombre de dossiers avait connu une hausse sensible du fait qu'un certain nombre de jeunes s'étaient inscrits au programme du Service AISP dans l'espoir de se faire payer le permis de conduire. Comme pour une grande partie ils n'étaient pas disposés à remplir les exigences de l'intervention de l'EPI prévues par ailleurs (préparation d'un dossier, présence lors de rendez-vous,...), les dossiers afférents avaient été clôturés et classés sous « abandon ».

4. Le Service Psychologique

4.1. Le concept

Depuis la fin de 2013, l'EPI a mis en place un troisième service pour venir en aide aux jeunes et/ou leurs familles. Le Service Psychologique offre des consultations et prises en charge psychothérapeutiques qui ont majoritairement lieu dans les locaux de la Fondation. Selon le cas et selon la demande des intéressés, les entretiens ont lieu en individuel, en famille ou en groupe (couples, pairs, ...).

Le travail se base sur la thérapie familiale systémique qui est caractérisée par une attitude neutre, ouverte et respectueuse des ressources et compétences du patient et de son entourage. Selon les thérapeutes et leurs spécialisations, d'autres approches telles que la thérapie psychanalytique, la thérapie cognitivo-comportementale, la traumathérapie ou la thérapie multimodale, sont également utilisées. Il s'agit d'une offre thérapeutique d'une durée qui est fonction de la demande et de la problématique du patient.

4.2. Le public cible

L'offre du Service Psychologique s'adresse à de jeunes âgés entre 12 et 27 ans qui se trouvent en situation de crise ou de détresse afin de les aider à mieux répondre à des problèmes tels que :

- des souffrances psychiques en général
- des anxiétés, angoisses, phobies
- des difficultés personnelles, relationnelles ou familiales
- des troubles du comportement (impulsivité, agressivité, manque de compétences sociales, ADHS/ADS,...)
- des expériences traumatisantes
- des situations de crise, des états dépressifs, des pensées suicidaires
- des troubles alimentaires
- des expériences d'harcèlement moral
- des expériences de maltraitance, de négligence, de violence
- des séparations, pertes, deuils
- des troubles de la personnalité
- des troubles psychosomatiques
- du surmenage, stress, burnout
- des troubles obsessionnels compulsifs
- des difficultés au niveau de l'identité sexuelle, de l'orientation

4.3. La méthodologie

Le travail du Service Psychologique est axé sur la thérapie familiale pour des personnes individuelles et des familles par des entretiens réguliers avec les personnes concernées.

Le travail se déroule en plusieurs phases :

- l'alliance thérapeutique et la concrétisation de la demande,
- l'anamnèse et la biographie,
- l'identification du symptôme/problème et le diagnostic,
- la détermination des ressources et des objectifs, et la planification thérapeutique,
- le rassemblement d'informations et la formulation d'hypothèses d'intervention,
- les interventions proprement dites,
- la fin de l'intervention thérapeutique et la stabilisation

La thérapie systémique utilisée entend mobiliser les ressources et les compétences des bénéficiaires en vue de leur permettre de mieux répondre à des problèmes personnels, familiaux ou scolaires.

Les objectifs et méthodes de l'intervention du service psychologique peuvent inclure :

- renforcement de la confiance en soi
- travail sur les relations familiales
- amélioration de la gestion du stress
- stabilisation de l'équilibre psychique
- valorisation des compétences et ressources personnelles

4.4. Le personnel affecté au Service Psychologique et le financement du service

Le Service Psychologique est géré par trois psychothérapeutes spécialisés en différentes méthodes et approches. Ils occupent 3 postes à temps partiel à raison de 20 heures par semaine, assurant une présence hebdomadaire de 60 heures :



Isabelle Colling
Psychologue et psycho-
thérapeute



Simon Görger
Pédagogue et psycho-
thérapeute



Caroline Heisbourg
Psychologue et psycho-
thérapeute

Les interventions du Service Psychologique sont en principe facturées mensuellement à l'ONE qui les prend en charge sur base des forfaits horaires, usuellement alloués en la matière.

En 2020, un total de 2.344,25 forfaits du type 9.1 (contre 2.024 en 2019) ont été facturés à l'ONE (correspondant à un montant de 216.665,88 euros).

Le confinement imposé par la crise COVID-19 n'a pas permis de maintenir les consultations en face à face au-delà du 16 mars 2020. Certains patients ont pu profiter de consultations par visio-conférence ; pour d'autres cette approche n'a pas été possible.

4.5. Le bilan 2014 - 2020

Le projet est opérationnel depuis le 1^{er} février 2014. Il a été reconnu par l'ONE le 25 février 2014.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dossiers en gestation en début d'exercice	0	1	2	11	15	23	25
Dossiers ouverts pendant l'exercice	3	6	19	16	25	20	30
Dossiers clôturés / suspendus pendant l'exercice	2	5	9	12	17	18	19
Dossiers en gestation à la fin de l'exercice	1	2	11	15	23	25	36

Les dossiers traités jusque fin 2015 étaient au départ pour la plupart des dossiers du Service Follow-up qui au cours de son travail d'assistance psychique et éducative en famille estimait qu'un suivi thérapeutique était nécessaire.

Les démarches initiées dès le 2^{ème} semestre 2015 pour réorienter et élargir le concept initial afin de trouver un meilleur équilibre organisationnel et financier entre les moyens mis en œuvre par l'EPI et la demande susceptible d'être couverte par le Service Psychologique ont commencé à porter leurs fruits au cours de l'année 2016 et se sont confirmées depuis 2017.

5. Le projet Inter-C

5.1. Historique

Le projet-pilote inter-C avait été lancé en octobre 2018, en coopération avec l'association Touchpoints asbl et grâce au soutien financier de la Fondation André Losch. Au départ, le projet visait à faciliter et à pérenniser l'emploi des bénéficiaires de protection internationale (BPI), en cherchant à développer notamment un mentorat intra-entreprise. Or, l'expérience a rapidement confirmé les constats de la littérature scientifique, à savoir que l'intégration socio-professionnelle des réfugiés est un processus multifactoriel, long et complexe, dont le succès requiert la mise en place d'un accompagnement individualisé de chaque personne avec une prise en charge globale des concernés. C'est ainsi que le projet inter-C (C comme culture, mais aussi comme coaching, créativité, compétence, cohésion ...) a été réorienté vers une approche personnalisée, basée sur l'établissement de liens de confiance et la recherche des solutions les plus adaptées à chaque cas de figure.

Les bons résultats obtenus en termes d'entrée et de maintien dans l'emploi ont mené l'EPI à consolider les expériences acquises dans le cadre d'un conventionnement proposé à l'Etat. Suite à l'accord de principe du Ministre de ressort, Monsieur Dan Kersch, une convention de coopération a été négociée et mise au point avec les services compétents du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie Solidaire et Sociale (MTEESS), procédure qui s'est étirée tout au long de l'année 2020. La convention, qui est entrée en vigueur en début 2021, prévoit une coopération étroite de l'EPI avec le MTEESS et l'ADEM en ce qui concerne la prise en charge de BPI, âgés de 25 ans au plus. Pour les BPI plus âgés, la Fondation Losch a accepté de prolonger son aide financière pour une année supplémentaire, en attendant l'accord d'autres partenaires prêts à assurer le financement pérenne du volet du projet inter-C qui n'est pas couvert par la prise en charge financière accordée par l'Etat.

5.2. Situation en 2020

En 2020, les activités du projet inter-C se situent dans la continuité de celles qui ont jalonné 2019 :

- accompagnement global et individualisé des BPI (sessions de coaching, contacts téléphoniques et écrits réguliers) ;
- développement d'un réseau d'employeurs potentiels ;
- mise en relation directe entre employeurs signalant des postes vacants et des réfugiés au profil adapté, contact spontané d'employeurs susceptibles de rechercher des personnes correspondant aux profils identifiés ;
- échanges écrits, téléphoniques et en réunion avec les parties prenantes concernées (offices sociaux, Adem, autres associations, ministères de l'Education, de l'Immigration et du Travail...).

A partir de janvier 2020, des démarches intensives ont été lancées en vue de la pérennisation du projet, grâce à un conventionnement avec l'Etat :

- Une réunion avec le Ministre de la Famille et de l'Intégration est restée sans résultat.

- Plusieurs entrevues et échanges avec les responsables du MTEESS et de l'Adem ont abouti en décembre 2020 à la mise en place d'une convention entre l'EPI et le Ministre du ressort.

Cette convention représente la reconnaissance officielle, par le MTEESS et l'Adem, des acquis et de la plus-value concrète du projet Inter-C, financé grâce à la générosité de la Fondation Losch depuis l'automne 2018. La convention assure à partir de 2021 le financement public du travail d'encadrement qui bénéficiera à une cinquantaine de jeunes BPI entre 18 et 25 ans, inscrits comme demandeurs d'emploi à l'Adem.

Dans le cadre du travail en réseau, certaines entrevues ont eu lieu, en présentiel, dont par exemple Luxinnovation, Reckinger Peinture et Décor, le Rotary Club Echternach, ... La plupart des contacts ont cependant été limités à des échanges téléphoniques et écrits en raison des restrictions sanitaires en vigueur.

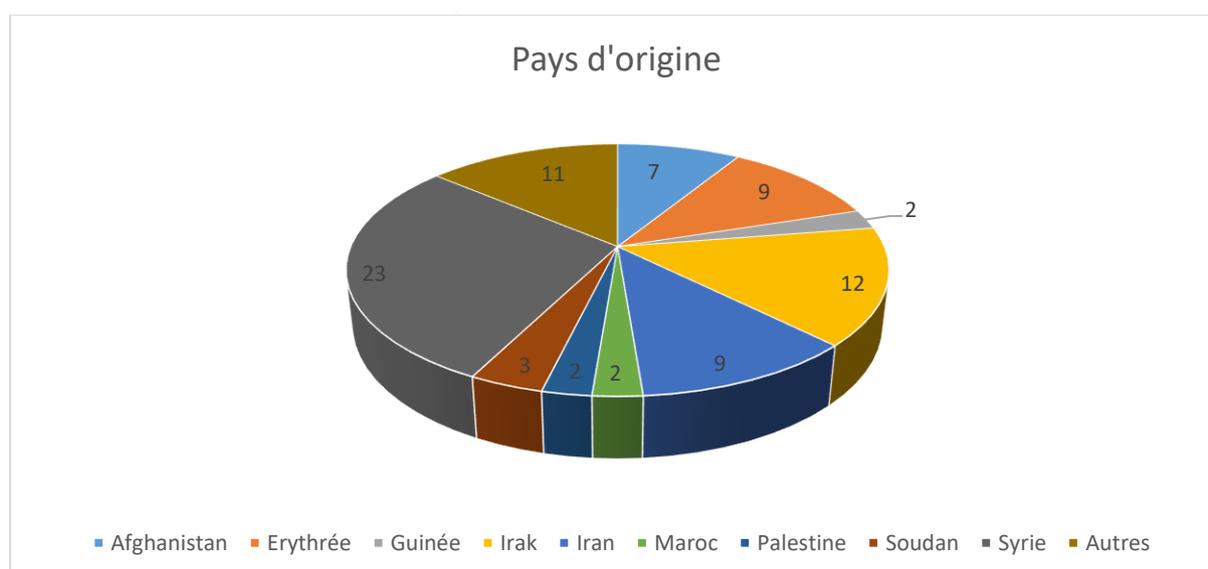
En 2020, le nombre de personnes qui ont trouvé une nouvelle perspective de vie professionnelle est allé croissant au fil des mois, en dépit des restrictions amenées par le contexte délétère de la pandémie (voir sous point 5.3.3. ci-dessous).

5.3. Résumé 2018 - 2020

5.3.1. Profil des BPI rencontrés

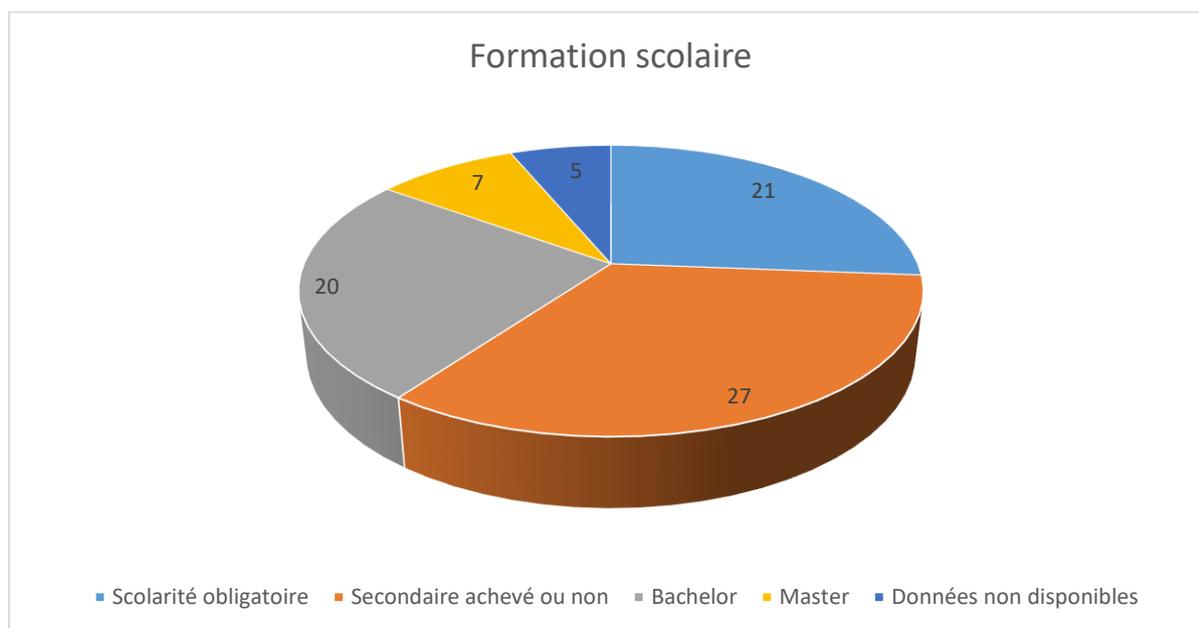
Sur la durée totale du projet (octobre 2018 – décembre 2020), 80 BPI ont été suivis, dont 62 hommes, 18 femmes. 41 personnes ont fait partie de la phase 1 et 2 (octobre 2018 à décembre 2019) du projet, 26 ont été suivies pendant la phase 3 et 4 (janvier à décembre 2020) et 13 ont bénéficié d'un suivi dans le projet pendant sa durée totale (octobre 2018 à décembre 2020).

Le graphique suivant montre la répartition des BPI par pays d'origine.

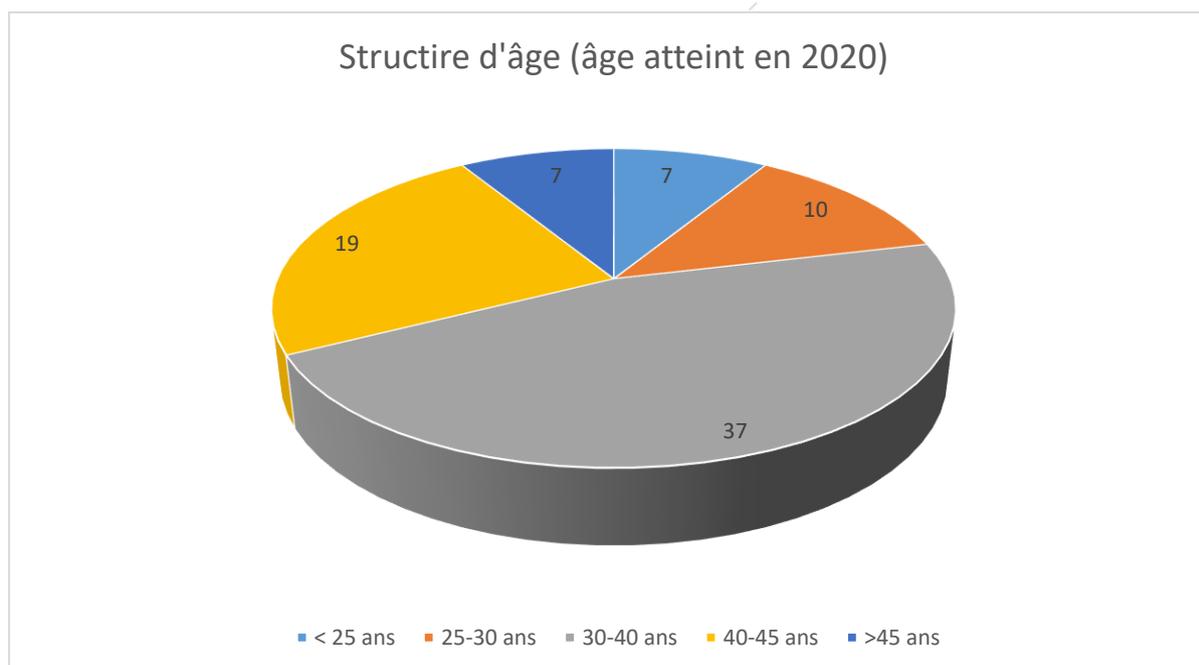


Dans la catégorie « Autres » ont été classés les pays suivants avec chaque fois un seul BPI originaire : Albanie, Cameroun, Colombie, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Nigéria, Pakistan, République Démocratique du Congo, Réfugié palestinien né en Syrie, Sénégal.

Le niveau de formation des BPI au moment de leur arrivée est illustré par le graphique suivant.



La structure d'âge des participants se répartit comme suit.



La situation familiale des bénéficiaires est éminemment variable. Un seul candidat âgé de moins de 30 ans a un enfant. Sur les 56 personnes qui dépassent l'âge de 30 ans, 6 n'ont pas indiqué leur situation familiale. Sur les 50 restants, 31 ont signalé vivre avec leurs enfants au Luxembourg, dans des ménages comptant 1 à 5 enfants. Lorsqu'on prend en compte les conjoint-e-s et une moyenne de 2-3 enfants par foyer (estimation basse), on arrive rapidement à plus d'une centaine de personnes supplémentaires qui sont directement concernées par l'insertion professionnelle des candidats suivis dans le cadre du projet.

5.3.2. Motivation et contenu des suivis

L'évaluation de la motivation des personnes suivies dans le cadre du projet inter-C, sur un total de 80 personnes, a donné le résultat suivant :

- 50 personnes : guidance/orientation pour la recherche d'un emploi
- 31 personnes : témoigner sur une relation de travail existante et/ou passée
- 19 personnes : trouver un patron pour un apprentissage adulte
- 9 personnes : guidance et orientation pour effectuer/reprendre des études
- 5 personnes : se préparer à une embauche/un entretien d'embauche
- 4 personnes : résoudre un problème sur le lieu du travail
- 4 personnes : trouver un stage
- 10 personnes : autres demandes spécifiques signalées

Le contenu des interactions « inter-C » pendant les rencontres se composait de :

- 33 personnes : soutien moral, motivation, renforcement de l'estime de soi et de la confiance en soi
- 30 personnes : accompagnement pour définir des besoins/champs d'action prioritaires en vue de la recherche d'un emploi
- 17 personnes : assistance pour des démarches administratives et le déblocage de problèmes administratifs
- 15 personnes : amélioration/adaptation du CV
- 15 personnes : accompagnement dans la prise de décision entre différentes options pour la vie professionnelle
- 5 personnes : informations sur le marché de l'emploi local et/ou explications sur le droit du travail
- 5 personnes : préparation d'un entretien d'embauche
- 5 personnes : accompagnement dans la résolution de problèmes sur le lieu du travail
- 5 personnes : orientation vers la reprise d'études

5.3.3. Situation sur le marché de l'emploi et impact du projet inter-C

Sur les 80 personnes rencontrées, 63 étaient à la recherche d'un emploi au moment du premier contact, dont 37 inscrites à l'Adem, parfois depuis des années. 14 personnes participaient à une mesure d'activation et cherchaient à entrer sur le premier marché de l'emploi.

Pour les 63 personnes sans emploi, les résultats au 31 décembre 2020 se présentent comme suit (dans la limite des informations disponibles) :

- 12 contrats à durée indéterminée sont en cours, de même que 8 contrats d'apprentissage initial ou adulte (un des candidats a été accepté en formation patronale pour la première année de DAP au CNFPC, en l'absence d'un patron du secteur privé) – soit 20 personnes bénéficiant d'une perspective d'insertion professionnelle stable (32% du groupe-cible) ;
- 4 contrats à durée déterminée ont été conclus (dont un contrat a été transformé en CDI en février 2021) ;
- 4 personnes sont entrées dans une mesure d'activation (Co-Labor, Nei Aarbecht, CIGL, ...)
 - 2 de ces personnes auraient pu avoir un CDI (poste non qualifié) en entreprise, mais ont préféré intégrer une mesure d'activation pour continuer à se former ;
 - 1 de ces personnes s'est vu promettre un contrat d'apprentissage adulte à l'issue de la mesure, ce projet étant en train de se concrétiser pour la rentrée 2021 ;
- 3 candidats ont pu réaliser un stage de professionnalisation de 6 semaines en entreprise (un quatrième stage n'a pas pu avoir lieu parce que le candidat avait annulé son inscription à l'Adem) ; une demande supplémentaire est en cours d'examen par un patron ;
- 3 jeunes ont bénéficié d'une guidance en vue de leur (re-)scolarisation. Enfin, il convient de signaler un maintien dans l'emploi, grâce au projet inter-C, pour une personne menacée de licenciement, de même que la conclusion d'un contrat freelance de la part de la Chambre de Commerce avec un demandeur d'emploi mis en relation avec son service de communication.

Deux licenciements sont intervenus pendant la durée du projet :

- le premier lié à un CDD, le candidat est toujours à la recherche d'un emploi ;
- le second dans le cadre d'un CDI, le candidat envisage de devenir indépendant.

Il convient de noter que les résultats ci-dessus ont été obtenus dans une année 2020 particulièrement difficile sur le plan de l'emploi, en raison de la pandémie.

5.3.4. Le personnel affecté au projet inter-C

Depuis 2018 le projet inter-C a été géré par une consultante externe à raison de 14 heures par semaine en moyenne, avec une grande flexibilité horaire en fonction des besoins et des périodes. Le projet inter-C se voit élargi fin 2020 par l'engagement de 3 éducateurs/trices gradué(e)s et d'un ½ poste administratif, grâce à une convention signée avec le MTEESS. Le nouveau Service Inter-C est opérationnel depuis février 2021.



Martine Neyen
Coach

6. Autres activités

Depuis le 1^{er} août 2003 l'EPI est locataire d'un studio auprès du Fonds du logement. Ce studio, permet de loger des jeunes qui n'ont pas la possibilité de réintégrer un foyer familial et doivent ou veulent aller vivre seuls. Pour l'exploitation de structures de logement en milieu ouvert, l'EPI dispose depuis le 2 juillet 2004 d'un agrément ministériel et profite d'un financement par le biais d'une convention, conclue avec le Ministère de de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Actuellement, l'appartement est pris en location par un jeune homme qui se trouve en phase de réorientation vers une activité professionnelle adaptée.

En 2020, l'EPI a accordé des aides à des familles en détresse ; elle a ainsi déboursé la somme de 25.061,41 euros, en partie remboursables, pour :

- l'achat de vêtements pour des jeunes pris en charge ;
- l'achat de fournitures scolaires ;
- l'achat d'appareils électro-ménagers ;
- les frais de participation à des activités extra-scolaires ;
- l'achat de meubles divers ;
- des frais de traduction ;
- des frais d'inscription à une école ;
- des frais d'avocats ;
- des frais de cours d'appui ;
- des frais d'inscription pour des clubs sportifs ;
- le payement de dettes diverses ;
- la caution pour un logement ;
- des frais de copropriété ;

Les interventions financières de l'EPI ont été possibles grâce à la générosité de service-clubs, d'entreprises privées ou de particuliers, soutenant l'EPI de façon spontanée ou à l'occasion d'évènement de famille.

Le 20 décembre 2009 l'EPI avait signé une convention avec l'Association luxembourgeoise des Œuvres du Rotary (ALOR), association regroupant les divers Rotary Clubs du Grand-Duché et ayant été reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal du 18 août 2009. Aux termes de cette convention l'EPI prête ses services à l'association en question en vue de la gestion administrative des dons que cette dernière recueille. L'EPI est indemnisée pour les frais engagés dans le cadre de cette coopération. Dans cette même logique une convention similaire avait été signée le 15 avril 2011 avec la Fondation du Souvenir et de l'Amitié du Rotary Club de Luxembourg.

7. Les localités des services de l'EPI

Dans l'intérêt de pouvoir opérer sur le niveau national et de s'approcher des personnes auxquelles elle assure son suivi, l'EPI s'est dotée de plusieurs pieds à terre, réparti à travers le pays, afin de faciliter l'accès à ses services.

Le siège social et administratif se situe à 5, rue de la Forêt à L'6196 **Eisenborn**, dans l'immeuble qui, grâce à l'initiative de Monsieur le Ministre Claude Meisch, a été mis à sa disposition par le Service National de la Jeunesse. La Fondation y dispose de plusieurs bureaux, d'un parloir et d'une salle de réunion.

Notre présence au nord du pays est couverte, d'un côté, par un bureau situé au sein du « Centre Beau-Séjour » à **Wiltz** 21, rue du X Septembre et mis à disposition par les autorités communales et, de l'autre côté, par un bureau situé dans la Maison de l'Orientation « Beim Park », loué auprès de la Ville de **Diekirch** et. La présence à Diekirch se trouve améliorée grâce à la mise à notre disposition d'une deuxième pièce qui nous permettra d'accueillir un nombre plus important de clients.



Dans le même ordre d'idées, pour mieux accueillir les jeunes résidant au sud du pays, notre bureau à **Esch-sur-Alzette** 10, rue de l'Eglise est complété par la location de deux nouveaux bureaux au numéro 38, rue Zénon Bernard. Le premier est pris en location auprès des autorités communales qui sont d'accord pour faire bénéficier l'EPI d'une aide financière équivalente au montant annuel du loyer. Les nouveaux bureaux sont pris en bail auprès d'un propriétaire privé.



Avec l'ouverture d'un nouveau bureau a **Dommeldange**, 18A, rue de la Cimenterie, l'EPI renforce sa présence au centre du pays. Ce bureau se trouve sur le site d'Arcelor-Mittal, dans l'immeuble du Coworking space de Bamhaus sàrl.



8. Visites et échanges

Afin de favoriser le travail en réseau avec d'autres intervenants susceptibles de compléter l'offre de service de l'EPI, l'EPI rencontre régulièrement d'autres acteurs du secteur social, des responsables d'entreprises, ...

En 2020 les collaborateurs de l'EPI, pour partie accompagnés de représentants du Conseil d'administration, ont eu des entrevues avec les institutions et services suivants :

- Maison Sociale Pétange
- 4motion (Luxembourg)
- Nouvelles perspectives emploi
- Liewen dobaussen
- Lycée Bonnevoie
- Service emploi Dudelange
- Ministère de la Famille
- Ministère du Travail et de l'Économie Sociale et Solidaire
- Adem
- André Losch Fondation
- Rotary Club Echternach
- Luxinnovation
- Reckinger Peinture et Décors

Ces rencontres permettent de nouer des contacts personnels et d'intensifier des relations existantes, dans le double but de faire connaître davantage les différents services de l'EPI et d'intensifier, voire de créer des relations nouvelles.

9. Le personnel

La structure du personnel de l'EPI se présentait comme suit à la fin de 2020:

Nom	Qualification	Entrée en service	Service	Tâche hebdomadaire
HANNEN Patrick	Chargé de direction	01/03/1995	Coordination	40
BOQUEL Sabrina	Assistante sociale	15/05/2002	Follow Up	20
COLLING Isabelle	Psychologue et psychothérapeute	01/11/2011	Service Psychologique	25
DE JESUS José	Chargé d'accompagnement social et professionnel	01/09/2018	AISP	40
ENGLING Sandy	Educatrice graduée	01/10/2018	AISP	40
FARAMELLI Kim	Pédagogue diplômée	01/06/2019	Follow Up	25
FLAMMANT Michel	Educateur gradué	01/04/2013	Follow Up	30
GONCALVES Susana	Assistante sociale	15/06/2014	AISP / Follow Up	20/20
GÖRGEN Simon	Pédagogue et psychothérapeute	15/05/2019	Service Psychologique	20
HEISBOURG Caroline	Psychologue et psychothérapeute	15/09/2016	Service Psychologique	20
LOEWEN Danielle	Pédagogue	21/07/2009	Follow Up	30
MURRELL Patricia	Educatrice-graduée	15/06/2007	Follow Up	30
JADOUL Valérie	Éducatrice-graduée	15/10/2012	Follow Up	30
PICKAR Natalie	Éducatrice-graduée	01/07/2014	Follow Up	20
NEUMANN Thomas	Éducateur gradué	15/09/2020	Follow Up	20

Parallèlement, le projet inter-C a été administré par Martine Neyen, travaillant pour compte de l'EPI sous le couvert d'un contrat de prestation de services.

Suite aux restrictions liées à la pandémie, qui se sont appliquées à partir de la mi-mars 2020, le nombre d'heures de formation et de supervision s'est vu réduit. Ainsi, seulement deux sessions à 3 heures de supervision ont eu lieu pendant l'exercice 2020.

Afin de pouvoir garantir une prise en charge de qualité, à côté de la supervision en équipe, les membres du personnel sont tenus de suivre des formations continues. Au cours de l'exercice 2020 les 15 agents au service de l'EPI ont accompli 238,5 heures de formation continue dans des structures spécialisées.

Suite aux restrictions et mesures sanitaires les échanges entre les membres des différents services de l'EPI et le Conseil d'administration se sont passés via email et visioconférence.

10. La gestion financière et les comptes

Tributaire pour une partie de ses activités de dons en provenance d'entreprises privées, d'associations philanthropiques et de particuliers, l'EPI avait décidé en 2011 d'adhérer au Code de bonne conduite des organismes faisant appel à la générosité du public. Ce Code de bonne conduite est promu par l'asbl *Don en Confiance Luxembourg*. Souhaitant continuer le travail dans la ligne tracée par l'asbl qu'elle a remplacée, la Fondation EPI a demandé, dès sa constitution, à maintenir cette affiliation auprès de l'asbl Don en confiance Luxembourg.

Le contrôle des comptes annuels de la Fondation est confié au réviseur d'entreprises agréé, STATERA Audit sàrl.

La comptabilité de la Fondation est tenue de manière à séparer les recettes et dépenses relatives aux grands secteurs d'activités identifiés ci-avant (conventions avec l'État pour le Service AISP et le fonctionnement des structures de logement en milieu ouvert, autres activités – dont celles des Service Follow up, Service Psychologique, projet inter-C ainsi que l'acquisition et l'exploitation des véhicules de service, l'achat de mobilier et de matériel de bureau).

Malgré ses structures de gestion plutôt modestes, l'EPI entend être présente avec son offre dans l'ensemble du pays. Cette situation génère des frais de transport élevés qui sont seulement pour partie considérés dans les forfaits de déplacement, accordés par l'ONE.

Les ressources financières de l'EPI peuvent schématiquement être regroupées sous les postes suivants :

- contributions de l'Etat servant à rémunérer le personnel engagé sur base de la convention signée avec le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse dans le cadre du Service AISP ou à rétribuer les interventions de l'EPI sur base forfaitaire en exécution de la loi du 16 décembre 2008 sur l'aide à l'enfance et à la famille (ONE);
- prise en charge financière par la Fondation André Losch des frais générés par la gestion du projet inter-C (montant alloué en 2020 52.000 euros);
- placement des fonds financiers non utilisés;
- recettes propres provenant d'appels de fonds adressés par l'EPI ou lui provenant de façon spontanée de la part de donateurs privés, de service-clubs, d'ONG et d'autres associations, voire d'entreprises du secteur privé ou de communes.

Les dons de particuliers et aides d'entreprises du secteur privé ainsi que de certains service-clubs dont l'EPI a bénéficié en 2020 se présentent comme suit :

- la campagne de dons de mai/juin 2020 auprès des amis et donateurs de la Fondation a rapporté 19.970 euros;
- la Fondation Candida a fait bénéficier l'EPI d'un don de 5.000 euros ;
- la Table Ronde Luxembourg a fait parvenir à l'EPI, un don de 15.000 euros (destiné à l'achat d'une nouvelle voiture de service) à charge des fonds recueillis à l'occasion de sa traditionnelle Duck-race ;
- les service clubs Soroptimist Luxembourg Moselle, Lions Amitié, Rotary Club Luxembourg Horizon et Fondation Kiwanis ont fait bénéficier l'EPI d'un don de 8.500 Euro dans le cadre de leur concert traditionnel de Nouvel An ;
- la commune de Betzdorf a fait un don de 1000 euros ;
- la Fondation du Souvenir et de l'Amitié du Rotary Club Luxembourg a remboursé des aides financières à des familles qui s'étaient trouvées dans le besoin, d'un montant de 2.867,68 euros.

11. Les organes statutaires

Le Conseil d'administration se compose comme suit :



Paul Schmit
Président



Raymond Schadeck
Vice-Président



Carole Majeres
Secrétaire



Gilles Walers
Trésorier



Martine Bertrand
Membre



Marc Jallay
Membre

Tenant compte des mesures de restrictions dans le cadre de la lutte contre la propagation de la pandémie, le Conseil d'administration ne s'est réuni qu'à 3 reprises en 2020.

Eisenborn, le 21 juin 2021
Le Conseil d'administration